



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 172-2020
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.226

Déposée le : 09.06.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Benoit (Corgémont, UDC) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -

Construction/entretien mur de soutènement de la route du Pierre-Pertuis

Il a y environ deux ans, l'Office des ponts et chaussées a commencé des travaux de réfection du mur de soutènement sur la Route du Pierre-Pertuis de la voie montante depuis Sonceboz !

Or, la planification et les mesures adoptées pour les travaux de génie civil soulèvent et provoquent de nombreuses questions, voire des incompréhensions.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quel budget a-t-on prévu pour l'ensemble du chantier ?
2. Sur combien d'années ce chantier a-t-il été planifié ?
3. Quelle instance a exigé de reconstruire ce mur en pierres naturelles ?
4. Pourquoi avoir décidé de faire apparaître les pierres naturelles côté ravin et non côté route ?
5. A combien s'élève le surcoût de ce mur en pierres naturelles par rapport à un simple mur en béton ?
6. Le gouvernement ne pense-t-il pas qu'à l'heure actuelle, on devrait avoir soin des deniers publics et qu'il aurait tout à fait été possible de proposer une variante meilleur marché ?

Destinataires

- Grand Conseil